

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	DROIT DES AFFAIRES					
Parcours :	Juriste Franco-Allemand Droit international privé / Droit du commerce international et européen					
Volume horaire étudiant :	278 à 421 h	75 à 135 h	h	h	h	413 à 496h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

sous réserves des votes des conseils centraux de l'UB et de l'accréditation des mentions de Masters par le MESR à la rentrée 2017

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Natalie JOUBERT Professeur – Bureau 103 ☎ 03.80.39.55.80 Natalie.joubert@u-bourgogne.fr	Nbia MEZERAÏ – Bureau R 06 ☎ 03 80 39 54 17 Nbia.mezerai@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le Master Juriste franco-allemand. Droit international privé / Droit du commerce international et européen est conçu comme un programme sur deux ans (M1+M2). Il conduit à la délivrance d'un double diplôme de master de l'Université de Bourgogne et de l'Université allemande de Mayence. L'année de M1 se déroule pour tous les participants à Dijon, l'année de M2 à Mayence.

La participation à ce parcours juriste Franco-Allemand est conditionnée par la maîtrise de la langue allemande et par la connaissance des matières fondamentales du droit privé allemand, qui sont acquises au cours des années de licence.

L'année de M1 a pour objectif d'assurer un enseignement fondamental commun en droit des affaires (matières mutualisées), tout en permettant aux étudiants d'acquérir déjà des connaissances spécialisées en droit international privé et en droit du commerce international.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le master permet d'accéder à des professions de juriste international (notamment dans les relations franco-allemandes, mais pas exclusivement) dans les services juridiques d'entreprises, les cabinets d'avocats et de conseils internationaux, les entreprises de transport et d'assurances, les organismes de commerce extérieur, les services juridiques des banques, les établissements financiers, les organisations internationales et européennes. Un étudiant qui choisit une orientation centrée sur les matières du droit de la famille et du droit des biens pourra également accéder au notariat. Enfin, s'agissant d'un master indifférencié, il existe une possibilité de poursuite d'études en thèse de doctorat, en vue d'une carrière universitaire.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation renvoient aux compétences acquises à l'issue du parcours de Master 2 juriste franco-allemand de l'université de Mayence

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Approfondissement des connaissances en droit international privé et en droit du commerce international
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants
- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale
- Maîtrise des outils linguistiques

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Pour intégrer le parcours Juriste franco-allemand. Droit international privé / Droit du commerce international et européen, l'étudiant doit être titulaire d'une Licence en droit ou avoir acquis 180 ECTS dans le cadre du cursus de Bachelor « Droit allemand et français » de l'Université de Mayence.

Les étudiants français doivent avoir une bonne maîtrise de l'allemand et avoir suivi des enseignements d'introduction au droit allemand.

- Ces conditions sont considérées comme remplies lorsque l'étudiant a suivi le dispositif de préparation au cursus intégré, mis en place par l'Université de Bourgogne à partir de l'année L1 et qui comprend notamment un séjour d'un semestre en Allemagne en L3.
- Pour les étudiants n'ayant pas suivi ce dispositif de préparation, l'admission se fait sur dossier et éventuellement entretien, dans la limite des places disponibles.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Les titulaires d'une autre licence ou de tout autre titre reconnu équivalent : les étudiants devront déposer leur demande qui sera traitée par une commission de validation d'acquis.

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de M1 droit Juriste Franco-Allemand est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE :

- 2 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
- 1 UE connaissances complémentaires
- 1 UE compétences transverses et professionnalisation
- 1 UE options

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Connaissances fondamentales : <u>Droit international privé</u>	Droit international privé 1 : conflit de lois	33	15	48	6	CT-CC	4	2	6

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Connaissances fondamentales : <u>Droit européen des affaires</u>	Droit européen des affaires	33	15	48	6	CT-CC	4	2	6

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Connaissances complémentaires	Territoires et action de l'Union européenne	30				CT	4		4
	Au choix :		15					2	2
	- Langue - les libertés économiques au sein de l'UE (L3) - Problèmes de droit international contemporain	20 33		20 33		CC CT CT	2 2		2
TOTAL UE 3		30 à 63h	0 à 15h00	45 à 63h	6				6

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CC	Total coef
Compétences transverses et Professionnalisation	Choix de 2 Enseignements sur 4 du Master 2 Juriste d'affaires internationales, animés par des professionnels, qui seront ouverts aux étudiants du cursus intégré sans évaluation							
	Assurances internationales	15		15				
	Contrat international du travail	6		6				
	Accords de distribution	7		7				
	Accords de transfert de technologie	10		10				
	Introduction à l'arbitrage d'investissement (en anglais-français)	10		10		CC (rédaction d'un devoir de 10-15 p.)	6	6
TOTAL UE 4		23 à 35		23 à 35	6		6	6

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Options (2 choix entre 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10) <i>Sous réserve d'une compatibilité des emplois du temps</i>	1- Droit commercial 1: financement des entreprises	33				CT	3		3
	2- Droit civil 1 : les régimes matrimoniaux	33				CT	3		3
	3-Droit fiscal des affaires 1	33				CT	3		3
	4-Droit bancaire	33				CT	3		3
	5-Droit international public approfondi	33				CT	3		3
	6-Droit privé immobilier	33				CT	3		3
	7-Droit des obligations 1 (L2) ¹	33				CT	3		3
	8- Droit des contrats spéciaux	33				CT	3		3
	9-Droit des sociétés 1 (L3)	33				CT	3		3
	10- Langue 2		15h00			CC		3	3
TOTAL UE 5		33 à 66	0 à 15h00	48h00 à 66h	6				6

TOTAL S1		152 à 230 h	30 à 60h	212 à 260h	30				30
-----------------	--	--------------------	-----------------	-------------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Connaissances fondamentales : <u>Droit international privé</u>	Droit international privé 2 : conflit de juridictions	33	15	48	6	CT-CC	4	2	6

¹ Les cours de licence ne peuvent être choisis que par les étudiants qui ne les ont pas encore suivis au cours de leur scolarité.

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Connaissances fondamentales : Droit du commerce international	Droit du commerce international	33	15	48	6	CT-CC	4	2	6
UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Connaissances complémentaires : Droit comparé	Droit comparé	30		30		CT	3		3
	L'impact des droits fondamentaux sur le droit privé. Une comparaison franco-allemande		15	15		CC		3	3
TOTAL UE 3		30	15	45	6				6
UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
Compétences transverses et Professionnalisation	Initiation à la recherche (rédaction d'un rapport de recherche d'env. 20 p.)					CC		4	4
	Au choix : Langue, ou Histoire du droit du commerce international	23	15	15 23		CC CT	2	2	2 2
TOTAL UE 4		0 ou 23	0 à 15h00	15 à 23h	6				6
UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef CT	Coef CC	Total coef
3Options (2 choix entre 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11) <i>Sous réserve d'une compatibilité des emplois du temps</i>	1- Droit commercial 2: entreprises en difficulté	33				CT	3		3
	2- Droit civil 2 : les successions	33				CT	3		3
	3-Droit fiscal des affaires 2	33				CT	3		3
	4-Droits et libertés de la personne humaine	33				CT	3		3
	5-Propriétés intellectuelles	30				CT	3		3
	6- Droit des assurances	30				CT	3		3
	7-Droit de la famille (L1)	39				CT	3		3
	8-Droit des obligations 2 (L2)	33				CT	3		3
	9- Droit des sûretés et des garanties (L3)	33				CT	3		3
	10-Droit des sociétés 2 (L3)	33				CT	3		3
	11-Langue 2		15h00				CC		3
TOTAL UE 5		30 à 72	0 à 15h00	45h00 à 72h	6				6
TOTAL S2		126 à 191 h	45 à 75 h	201 à 236 h	30				30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Une session d'examen est organisée pour chaque semestre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

● **Régime général :**

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

● **Régimes spéciaux:**

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le vice-doyen chargé de la pédagogie Masters. **Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens.** L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant leur service national, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante.

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général.

Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus-Socrates

Non compatible avec la formation.